



## Traité Kilaïm

### Michna 4 - Chapitre 4

מִחִיצַת פְּקָנִים,  
אִם אֵין בֵּין קָנָה לְקָנָה שֶׁלְשָׁה טְפָחִים כִּדְיַי שִׁיכְנָס הַגְּדִי, הַרְיָה זוֹ  
כְּמִחְצָה.  
וְגַדֵּר שְׁגַפְרָץ,  
עַד עָשָׂר אַמּוֹת, הַרְיָה כְּפָתָח;  
יִתְרַמְּקָן, כְּנַגֵּד הַפְּרָצָה אֶסְוָר.  
נַפְרָצָו בָּו פְּרָצּוֹת פְּרָבָה,  
אִם בָּעוֹמֵד מְרַבָּה עַל הַפְּרָזָז, מְתָר;  
וְאִם הַפְּרָזָז מְרַבָּה עַל בָּעוֹמֵד, כְּנַגֵּד הַפְּרָצָה אֶסְוָר.

Une cloison en roseau, s'il y a entre un roseau et un autre moins de trois tefa'him – à travers lesquels un chevreau pourrait entrer – celle-ci est considérée comme une cloison. Et une brèche dans une clôture, jusqu'à dix coudées, est [considérée] comme une ouverture. Plus que cela, c'est interdit [de semer] face à cette brèche. S'il y a plusieurs brèches, si [la longueur totale des] parties intactes dépasse [celle des] parties ébréchées, c'est permis [de semer]. Et si les parties ébréchées dépassent les parties intactes, face aux brèches c'est interdit.

### Voyons plus clair

Une mise en perspective des grandes thématiques de l'actualité à la lueur de l'érudition juive véritable.



Commandez : Tel. (Fr) : +33.1.80.91.62.91 - (Isr) : +972.77.466.03.32 - [www.torah-box.com/editions](http://www.torah-box.com/editions)